



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/3
27 avril 1994

FRANCAIS
Original : ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 18 avril 1994 adressée au Centre pour les droits
de l'homme par la mission permanente de la Ligue des Etats arabes
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La mission permanente de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, le rapport mensuel sur les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés durant le mois de février 1994. La mission permanente de la Ligue des Etats arabes tient à exprimer sa vive inquiétude quant à l'aggravation de la situation des civils arabes dans les territoires occupés par Israël comme détaillé dans le rapport ci-annexé; elle prie le Centre pour les droits de l'homme de considérer ce rapport comme document officiel et de le distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante et unième session.

RAPPORT MENSUEL, POUR FEVRIER 1994, SUR L'IMPLANTATION DE
COLONIES DE PEUPLEMENT ISRAELIENNES ET SUR LES VIOLATIONS
DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES

Le massacre perpétré à la mosquée d'Abraham dans la ville d'Hébron par un colon israélien vient s'ajouter à la longue liste des carnages sionistes en Palestine occupée. Ce massacre durant lequel 36 Palestiniens ont trouvé la mort et des centaines d'autres ont été grièvement blessés est l'un des plus horribles jamais commis par les Israéliens et témoigne de la haine qu'ils vouent aux Palestiniens, qui n'épargne même pas ceux qui font paisiblement leur prière dans un lieu sacré.

Cet atroce massacre a soulevé l'indignation de l'opinion publique mondiale et arabe. Grande fut la surprise lorsqu'il a été découvert par la suite que les autorités israéliennes étaient de mèche avec les auteurs du crime et qu'elles avaient essayé de les couvrir.

Des journaux israéliens ont révélé que le colon juif avait minutieusement préparé l'opération et choisi la journée du vendredi, durant laquelle les fidèles musulmans se rassemblent pour la prière dans la mosquée d'Abraham, pour tuer le maximum de personnes.

La collusion entre les autorités israéliennes et les auteurs du massacre transparaît dans le comportement des militaires chargés de garder la mosquée qui n'étaient pas à leur poste avant et durant la tuerie, tout comme ils avaient failli auparavant à leur devoir de protéger le sanctuaire des attaques des colons armés. La question qui se pose est celle de savoir comment on a pu laisser le meurtrier pénétrer à l'intérieur de la mosquée avec toutes ces armes et ces munitions ? Pourquoi, lorsque des coups de feu ont été tirés, aucun des militaires n'est revenu pour faire cesser le massacre, alors qu'ils auraient pu penser qu'un colon courait peut-être un danger à l'intérieur de la mosquée ?

Selon des témoins oculaires, un grand nombre de fidèles, qui s'étaient précipités vers les issues de la mosquée pour échapper aux coups de feu, ont été fauchés par les militaires qui se trouvaient à l'extérieur, qui ont tiré plusieurs rafales, alourdissant ainsi le bilan à l'intérieur et à l'extérieur du sanctuaire.

Les autorités israéliennes ont condamné le massacre, mais cela n'a pas empêché leurs troupes de tirer sur des Palestiniens près de l'hôpital d'Alia où les victimes et les blessés avaient été transportés. Les militaires n'ont pas hésité à utiliser la force contre les Palestiniens qui voulaient exprimer leur douleur et leur affliction, ajoutant à leur détresse.

Cet horrible massacre perpétré par des colons terroristes montre que les Palestiniens ne pourront pas vivre en paix tant que les colons resteront dans les territoires occupés, et qu'aussi longtemps qu'ils détiendront des armes, les colons constitueront un danger pour la vie des Palestiniens sans défense.

C'est pourquoi il faut demander à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et d'adopter une position conforme aux instruments et

aux décisions adoptés en vertu du droit international. Il est important que l'Organisation des Nations Unies assure la protection des civils palestiniens et prenne les dispositions requises à cet effet.

Depuis le massacre, la Rive occidentale et la bande de Gaza sont complètement coupées du monde, les autorités israéliennes ayant décidé de les boucler et de les déclarer zones militaires interdites.

Une déclaration publiée par le Conseil islamique au milieu du mois dernier a appelé l'attention sur l'intensification des efforts déployés par Israël en vue d'asseoir son emprise sur un certain nombre de lieux de culte musulmans, dont la mosquée d'Abraham.

Le communiqué fait état d'informations qui auraient transpiré selon lesquelles les autorités d'occupation chercheraient à placer sous surveillance certaines mosquées et à réglementer la pratique des cultes religieux musulman et juif, après que les colons aient demandé l'autorisation de prier dans plusieurs mosquées, y compris la mosquée d'Abraham, les tombeaux de Joseph à Naplouse et du Prophète Samuel à Jérusalem ainsi que la Mosquée du tombeau de Rachel à Bethléem.

D'autre part, les autorités israéliennes continuent de se livrer quotidiennement à des actes d'agression contre les habitants arabes et de porter atteinte à leurs terres. Entre le début de l'occupation et la fin de février 1994, elles ont confisqué au total 3 139 975 dounams sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées. Elles ont continué de promouvoir le processus de colonisation et d'établir des plans pour attirer les immigrants juifs et les encourager à s'installer dans les 186 colonies de la Rive occidentale et les 20 colonies de la bande de Gaza.

S'agissant des atteintes aux libertés et aux droits fondamentaux de la population arabe, les autorités israéliennes, persistant dans leurs pratiques inhumaines, continuent d'infliger des châtements individuels et collectifs aux Palestiniens. Soixante et onze d'entre eux ont été traduits devant les tribunaux militaires qui les ont condamnés à des peines allant de plusieurs années de réclusion à quelques mois de prison et à de lourdes amendes.

Les autorités israéliennes ont, d'autre part, pris 9 arrêtés d'internement administratif pour des périodes allant de 5 à 6 mois, démoli 6 maisons, tué 61 Palestiniens et causé des blessures plus ou moins graves à des centaines d'autres.

On trouvera ci-après une liste détaillée des violations commises, établie à partir d'informations publiées dans la presse arabe de Jérusalem durant le mois de février :

I. CONFISCATION DE TERRES ET ACTIVITES DE COLONISATION

a) Confiscation de terres

Les Israéliens ont déblayé, au moyen de bouteurs, des terres d'une superficie de 150 dounams appartenant à des Arabes dans le cadre d'une

opération visant à les rattacher à la colonie d'Ephrat (Al-Quds, 4 février 1994).

Selon la revue Kol Ha-Ir, l'Administration des terres israéliennes a décidé de recommander au Ministère israélien des finances de confisquer des terres d'une superficie de 15 000 dounams environ situées entre les colonies de Pisgat Zeev et la colline des Français à Jérusalem (Al-Quds, 5 février 1994).

Les autorités israéliennes aménagent actuellement une artère entre la colonie de Talmon B et celle de Nahaliel, qui est implantée sur les terres du village de Beittilo. Cette artère traverse des terres appartenant à des Arabes qui seront probablement confisquées (Al-Quds, 17 février 1994).

b) Renforcement des colonies

Les habitants de la colonie de Beitar Ilit, qui se trouve entre les villages de Hussan et de Nahalin, ont agrandi leur colonie vers le sud, empiétant sur les terres du village de Nahalin.

Les colons ont commencé à aménager une piste sur un terrain de 500 m² planté d'arbres (Al-Quds, 16 février 1994).

Un nouveau noyau colonial appelé Neve Yehudi a été implanté à proximité de la colonie de Karnei Shomron (Al-Quds, 17 février 1994).

Des boteurs appartenant à la colonie de Beitar ont fait des travaux de déblayage sur les terres du village de Houssan (district de Bethléem). Un des objectifs de l'opération est de tracer une route de desserte d'un kilomètre de long et de 4 m de large et de préparer le terrain en vue de la construction de nouveaux logements pour colons (Al-Quds, 17 février 1994).

Les habitants de la colonie d'Ofra, qui est implantée sur les terres des villages de Silwad et d'Ein Yabrud (district de Ramallah), ont confisqué 1 000 dounams appartenant aux habitants du village d'Ein Yabrud pour étendre leur colonie (Al-Quds, 25 février 1994).

c) Routes desservant les colonies

Des boteurs israéliens ont tracé sur des terres situées dans la ville de Jérusalem, des rues et des routes qui doivent être reliées à la route de desserte No 60 pour laquelle il a fallu utiliser des milliers de dounams appartenant à des habitants des localités de Beit Jala et d'Al-Khadhr (Al-Quds, 12 février 1994).

II. ATTEINTES A LA PERSONNE ET AUX BIENS DES CITOYENS ARABES

a) Atteinte à la propriété des terres

Les autorités israéliennes ont poursuivi les opérations de déblayage et d'arrachage d'arbres sur des terres appartenant à des Palestiniens pour agrandir des colonies ou aménager des routes. Certains des abus commis sont décrits ci-après :

- Arrachage de 240 plants d'olivier sur les terres du village de Quryut dans le district de Naplouse (Al-Nahar, 8 février 1994);
- Arrachage de 220 plants d'olivier sur les terres des villages d'Al-Mughayyar et de Turmus'Ayya dans le district de Ramallah (Al-Quds, 17 février 1994);
- Arrachage de 10 arbres fruitiers à Khan Younis (Al-Nahar, 23 février 1994);
- Arrachage de 500 oliviers en pleine production sur les terres du village de Nahalin (Al-Quds, 26 février 1994).

b) Atteintes à la personne des citoyens arabes

Les colons juifs s'attaquent quotidiennement à la personne et aux biens des habitants arabes dans toutes les régions, jetant des pierres et tirant des coups de feu sur les Palestiniens et leurs maisons. En outre, ils barrent fréquemment la route aux automobilistes ainsi qu'aux travailleurs palestiniens qui se rendent en Israël. Les barrages sont délibérément dressés aux heures de pointe, au moment où les Palestiniens vont à leur travail.

On trouvera ci-après une liste d'abus commis par les forces israéliennes et les colons juifs :

- Une force composée de militaires, de gardes frontière et d'agents de police israéliens a lancé dans la ville de Gaza une vaste campagne contre les vendeurs à l'étal, les marchands ambulants et les automobilistes locaux, dressant des centaines de contraventions et infligeant de lourdes amendes (Al-Quds, 2 février 1994);
- Les forces armées israéliennes ont investi l'hôpital de Gaza et y ont procédé à des perquisitions durant lesquelles des médecins et des membres du personnel ont été molestés (Al-Quds, 2 février 1994);
- Des colons ont mis le feu à trois boutiques appartenant à des Palestiniens dans la ville d'Hébron (Al-Quds, 4 février 1994);
- Les forces israéliennes ont fait irruption dans la mosquée Al-Itqiya au coeur de la ville d'Hébron et y ont procédé à des perquisitions (Al-Nahar, 11 février 1994);
- Des éléments de l'armée israélienne ont pris d'assaut le siège du syndicat islamique des services publics et des sociétés de production à Ramallah et se sont emparés de tous les documents et dossiers qui s'y trouvaient (Al-Quds, 14 février 1994);
- Les forces d'occupation ont fermé la mosquée d'Al-Ein à Al-Bireh ainsi qu'une autre mosquée au village de Beitein dans le district de Ramallah (Al-Quds, 16 février 1994);

- Des colons israéliens ont attaqué une maison palestinienne à Hébron, brisant les fenêtres et blessant les occupants (Al-Nahar, 17 février 1994);
- Les colons israéliens ont organisé une manifestation durant laquelle ils ont barré la route de Halhul dans la partie sud de la Rive occidentale et scandé le slogan "Mort aux Arabes" (Al-Quds, 20 février 1994);
- Des colons ont attaqué deux ambulances du Croissant-Rouge palestinien pendant qu'elles traversaient la ville de Halhul, brisant la vitre d'un des véhicules et agressant le chauffeur et un médecin (Al-Quds, 2 février 1994);
- Environ 200 colons armés de la colonie de Kiryat Arba ont investi la localité de Halhul où ils se sont attaqués aux biens des Palestiniens et à leurs habitations. Les vitres de 10 véhicules et de 15 maisons ont été brisées à coups de pierres (Al-Quds, 21 février 1994);
- Une unité des forces armées israéliennes a investi le siège de la Commission de la Zakat à Bethléem, y confisquant des dossiers, des registres et des documents (Al-Quds, 22 février 1994);
- Des percepteurs escortés par une unité de l'armée israélienne ont fait irruption dans la pharmacie Al-Chaab à Hébron où ils ont confisqué des médicaments d'une valeur de 30 000 shekels (Al-Quds, 23 février 1994);
- Des éléments de l'armée israélienne ont investi le siège du HCR dans la bande de Gaza et l'ont fouillé sous prétexte qu'ils étaient à la recherche de personnes en fuite (Al-Quds, 24 février 1994);
- Les forces israéliennes effectuent des recherches et des perquisitions dans les maisons du village de Surta (district de Naplouse) où ils ont imposé le couvre-feu. D'autre part, des colons ont investi plusieurs fois le village, mis le feu à une boutique et brisé les vitres de nombreuses maisons (Al-Quds, 25 avril 1994).

III. Pratiques constituant des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés

1. Arrestations

a) Arrestations collectives

Les forces israéliennes ont lancé une vaste campagne d'arrestations durant laquelle elles ont appréhendé des centaines de jeunes. Quelques cas d'arrestations collectives sont mentionnés ci-après à titre d'exemple :

- Arrestation de trois Palestiniens d'Hébron (Al-Nahar, 3 février 1994);

- Arrestation de 25 jeunes à Ramallah (Al-Quds, 10 février 1994);
- Arrestation de 15 Palestiniens à Ramallah (Al-Quds, 16 février 1994);
- Arrestation de cinq Palestiniens de Jérusalem (Al-Quds, 18 février 1994);
- Arrestation de trois Palestiniens à Hébron (Al-Quds, 23 février 1994);
- Arrestation de trois jeunes au camp de Jabalieh dans la bande de Gaza (Al-Quds, 24 février 1994);
- Arrestation de 15 étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation à Gaza (Al-Quds, 24 février 1994);
- Arrestation de 11 jeunes à Jérusalem (Al-Quds, 1er mars 1994).

b) Internement administratif

Les autorités ont pris au mois de février des mesures d'internement administratif contre neuf Palestiniens pour des périodes allant de cinq à six mois (Al-Quds, numéros parus du 2 février au 1er mars 1994).

c) Condamnation de citoyens arabes

Les tribunaux militaires israéliens ont condamné au mois de février de nombreux Palestiniens des territoires occupés à de lourdes peines allant de la prison à terme à la réclusion à perpétuité.

Selon les numéros du journal Al-Quds parus du 2 février au 1er mars 1994, 71 Palestiniens ont comparu durant la période considérée devant les tribunaux militaires israéliens dans les territoires occupés.

Onze d'entre eux ont été condamnés à la prison à vie; en outre de lourdes amendes s'élevant en moyenne à 700 shekels et dont le montant total est estimé à 52 000 shekels, soit l'équivalent de 20 000 dollars des Etats-Unis, ont été infligées.

d) Conditions de détention et mauvais traitements infligés aux détenus

Les autorités israéliennes ont pris des mesures arbitraires à l'encontre des Palestiniens souhaitant visiter leurs proches à la prison centrale de Gaza, interdisant aux barbus, surtout s'ils portent le foulard palestinien, d'entrer dans des locaux de la prison (Al-Quds, 10 février 1994).

A la prison d'Al-Faria, 36 détenus ont entamé une grève de la faim le 3 février pour protester contre leur isolement depuis trois mois. Les grévistes exigent que l'administration les ramène à la prison du Neguev ou à une autre prison centrale.

D'autre part, les détenus palestiniens du camp de Dhahiria (district d'Hébron) poursuivent la grève de la faim qu'ils ont entamée au début du mois de février en protestation contre les mauvaises conditions d'hygiène et de détention dans lesquelles ils vivent depuis de nombreux mois.

Par ailleurs, des détenus libérés récemment de la prison du Neguev ont fait savoir que l'administration du camp avait récemment rouvert des sections de la prison qu'elle avait fermées après l'adoption de la Déclaration de principe palestino-israélienne, y transférant des centaines de détenus qui se trouvaient dans les prisons de Jénin, Megiddo, Al-Faria, Hébron et Dhahiria, en sorte que les conditions de détention s'étaient détériorées, surtout que l'administration multipliait les mesures tracassières privant les prisonniers de leurs droits.

Les prisonniers se plaignent de maladies de la peau qui se propagent rapidement parmi eux du fait du manque de soins médicaux et des coupures d'eau. En outre, l'administration continue d'appliquer des mesures restrictives interdisant aux parents des détenus d'apporter de la nourriture à leurs enfants et empêchant les détenus de pratiquer leur religion (Al-Quds, 20 février 1994).

D'autre part, le premier ministre israélien, Itzak Rabin, a déclaré qu'il y avait 9 000 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes alors que les organisations israéliennes de défense des droits de l'homme et la Fondation Mandela estiment leur nombre à 11 500. Selon cette Fondation, il existe trois types de centres de détention, les camps militaires (Megiddo, Al-Faria, Dhahiria, Ansar, etc.), les prisons centrales gérées par l'administration pénitentiaire et enfin les centres de garde à vue et les postes de police comme ceux d'Al-Maksoubia, d'Al-Jalma et de Pitah Tikvah) (Al Quds, 21 février 1993).

2. Restrictions à la liberté de se déplacer et de voyager

Les autorités israéliennes ont imposé durant la période considérée le couvre-feu dans différents secteurs de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, dont les villages de Qarawat Bani Hasan, d'Al-Zawia et de Rafat (district de Ramallah) où pendant quatre jours les forces d'occupation ont procédé à de vastes perquisitions.

Un couvre-feu a été en outre imposé au camp de Balata et dans le village de Surta (district de Naplouse). D'autre part, après l'horrible massacre commis à la mosquée d'Abraham à Hébron, les autorités israéliennes ont décidé de resserrer leur étau sur la bande de Gaza et la Rive occidentale. Le couvre-feu imposé dans la ville d'Hébron a été étendu à Naplouse et aux camps d'Askar, de Balata, de Hawara, ainsi qu'à ceux de Jabalieh, de Shati, de Nuseirat, et d'Al-Bureij dans la bande de Gaza.

3. Destruction de maisons

Dans un communiqué de presse au sujet du pilonnage et de la violation de nombreuses maisons à Rafah, l'Organisation humanitaire Hadar a dénoncé les pratiques inhumaines dont étaient victimes les Palestiniens dans la bande de Gaza.

Le communiqué indique que souvent, avant de détruire des habitations, les militaires tirent des coups de feu et jettent des grenades à l'intérieur des maisons. L'ensemble du secteur est bouclé par d'importantes forces armées qui enjoignent aux habitants de ne pas sortir de chez eux. Lors de la démolition de quatre maisons à Rafah (bande de Gaza), les tirs ont duré six heures causant d'importants dégâts au mobilier, aux effets personnels, aux portes des maisons ainsi que des fissures aux murs. Après l'opération, les quatre maisons étaient presque entièrement en ruines. Elles appartenaient à :

- Salama Salem Al-Soltane;
- Chahada Abou Jazr;
- Mohammed Salman Abou Houssein; et
- Riadh Al-Homs (Al-Ittihad, 20 février 1994).

Les forces israéliennes ont démoli deux autres maisons soi-disant pour des raisons de sécurité. La première - qui a été détruite au moyen de missiles antichar au village d'Al-Ram (district de Jérusalem) - appartenait au dénommé Mur'a Salim Mur'a, la deuxième à un habitant de Khan Younis, Mohammed Salim Al-Astal (Al-Nahar et Al-Quds, 23-26 février 1994).

4. Martyrs

Trente-six Palestiniens ont trouvé la mort et des centaines d'autres ont été blessés, grièvement dans la plupart des cas, lors du massacre de la mosquée d'Abraham à Hébron. Durant le transport des blessés aux hôpitaux, les forces israéliennes ont ouvert le feu sur la foule, tuant 13 Palestiniens et blessant des centaines d'autres.

Le nombre des martyrs tombés durant le mois de février 1994 est estimé à plus de 61, ce qui porte à 1 636 le nombre des martyrs depuis le début de l'intifada.

On trouvera ci-après la liste des martyrs tombés durant le mois de février 1994 :

	<u>Nom du martyr</u>	<u>Age</u>	<u>Secteur</u>	<u>Source d'information</u>
1.	Selim Mouafi	24 ans	Shaboura	<u>Al-Quds</u> , 4 février 1994
2.	Adnan Al-Souri	12 ans	Jabalieh	<u>Al-Quds</u> , 6 février 1994
3.	Khairi Abd-al-Jaber Youssef	27 ans	Belaa (Tulkarm)	<u>Al-Quds</u> , 6 février 1994
4.	Fares Abou Dhakir	17 ans	Rafah	<u>Al-Quds</u> , 15 février 1994
5.	Ihab Barakat	17 ans	Rafah	<u>Al-Quds</u> , 16 février 1994
6.	Marwan Mahmoud Jihch	20 ans	Halhul	<u>Al-Quds</u> , 17 février 1994
7.	Anwar Rached Tahir Qattit	23 ans	Siris (Jénine)	<u>Al-Quds</u> , 18 février 1994
8.	Abderrahmane Mohammed Hamdane	23 ans	Khan Younis	<u>Al-Quds</u> , 25 février 1994
9.	Rami Nachat Jamous	16 ans	Naplouse	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
10.	Amjad Chahine	20 ans	Jérusalem	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
11.	Mohammed Al-Danaf	25 ans	Gaza	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
12.	Khidhr Al-Qarinawi	21 ans	--	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
13.	Jihad Abou Abdou	20 ans	Bureij	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
14.	Mohammed Youssef Ghiadha	26 ans	Nahalin	<u>Al-Quds</u> , 26 février 1994
15.	Attia Mohammed Attia Al-Saleyma	-	Hébron	<u>Al-Nahar</u> , 26 février 1994
16.	Fadi Tariq Al-Issawi	16 ans	Issawiya (Jérusalem)	<u>Al-Quds</u> , 27 février 1994
17.	Ismail Adnan Radhwan	-	Gaza	<u>Al-Quds</u> , 27 février 1994
18.	Amjad Ismaïl Al-Badawi	18 ans	Jalazun	<u>Al-Quds</u> , 27 février 1994
19.	Aouni Abou Ajouza	17 ans	Gaza	<u>Al-Quds</u> , 27 février 1994
20.	Ayman Ghazi Hania	17 ans	Gaza	<u>Al-Quds</u> , 28 février 1994
21.	Najih Awadh Ziada	21 ans	Madma (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 28 février 1994
22.	Maryam Ahmed Omar	38 ans	Sannirya (Naplouse)	<u>Al-Quds</u> , 28 février 1994
23.	Kamal Talal Douiket	25 ans	Askar	<u>Al-Quds</u> , 1er mars 1994
24.	Abderrahmane Al-Ajlouni	65 ans	Hébron	<u>Al-Quds</u> , 1er mars 1994
25.	Mohammed Salim Abou Jami	23 ans	Rahet	<u>Al-Quds</u> , 1er mars 1994

Martyrs tombés lors du massacre de la mosquée d'Abraham

	<u>Nom du martyr</u>	<u>Age</u>
1.	Salim Falah Idris	27 ans
2.	Nour Al-Mouhtasseb	24 ans
3.	Tariq Adnan Mohammed Achour	17 ans
4.	Jamil Ayed Tamim Al-Natcha	50 ans
5.	Salman Awad Al-Ja'bari	37 ans
6.	Marwan Moutlaq Abou Najma	35 ans
7.	Abderrahim Salama Abou Snina	50 ans
8.	Ahmed Abdullah Abou Snina	25 ans
9.	Ala Badr Taha Abou Snina	17 ans
10.	Soufiane Barakat Zehdeh	25 ans
11.	Raid Abdalmuttalib Hassan Al-Natcha	20 ans
12.	Nimr Mohammed Nimr Moujahid	30 ans
13.	Hatem Khidhr Al-Fakhouri	
14.	Waïl Salah Al-Muhtassib	28 ans
15.	Kamal Jamal Qaficheh	11 ans
16.	Arafat Ribhi Al-Bayadh	27 ans

17.	Saber Moussa Katbeh	37 ans
18.	Mohammed Attia Al-Salayma	32 ans
19.	Ismail Fayez Qaficheh	28 ans
20.	Abdelhamid Ibrahim Al-Ja'bari	58 ans
21.	Mohammed Raji Abou Hmideh Ghaïth	50 ans
22.	Walid Zouheir Ghaïth	
23.	Arafat Moussa Bargan	
24.	Dhiab Abdellatif Al-Karki	23 ans
25.	Rami Arafat Al-Rejbi	11 ans
26.	Khalid Hamza Al-Karki	
27.	Talal Hamad Dandis	26 ans
28.	Jabr Arif Abou Hadid	11 ans
29.	Khaled Khalwi Abou Hussein Abou Snina	
30.	Mohammed Sadiq Abou Zanouna	48 ans
31.	Ayman Ayoub Al-Qawasmi	25 ans
32.	Zaydan Jabir	
33.	Nadir Salim Zehdeh	
34.	Youssef Khalil Al-Haroub	
35.	Kifah Abdelmou'iz Marqeh	10 ans
36.	Abderrahim Al-Ajlouni	60 ans

5. Violations concernant les établissements d'enseignement

Les autorités israéliennes ont pris plusieurs mesures contre les établissements d'enseignement dans les territoires occupés. Elles ont notamment fermé de nombreuses écoles et facultés. Un des principaux abus a consisté à décréter à la fin du mois la fermeture de tous les établissements d'enseignement de la bande de Gaza et de la Rive occidentale pour une période indéterminée. On trouvera ci-après la liste des violations commises :

- Fermeture de l'école secondaire de jeunes filles de Khan Younis (Al-Nahar, 6 février 1994);
- Descente de militaires israéliens dans les chambres des étudiants de l'Université Al-Najah (Naplouse) à la recherche d'étudiants venant de la bande de Gaza en vue de les expulser sous prétexte qu'ils ne s'étaient pas fait délivrer une autorisation spéciale (Al-Quds, 7 février 1994);
- Irruption d'importantes forces israéliennes dans les écoles de garçons et de jeunes filles de Nahalin où elles ont procédé à des perquisitions (Al-Quds, 15 février 1994);
- Descente d'une unité des forces d'occupation dans l'école secondaire de Bethléem, où des élèves ont été brutalisés (Al-Quds, 16 février 1994);
- Fermeture de l'école secondaire Al-Manfalouti pour une période indéterminée (Al-Quds, 23 février 1994);
- Occupation de la Faculté des sciences de l'éducation de Gaza par les militaires israéliens durant les examens de fin d'année et arrestation de 15 étudiants (Al-Quds, 24 février 1994);

- Fermeture par les autorités israéliennes du Centre de formation professionnelle du HCR à Ramallah (Al-Quds, 24 février 1994);
- Fermeture des établissements d'enseignement dans toute la bande de Gaza (pour une période indéterminée) et la Rive occidentale pendant trois jours (Al-Nahar, 27 février 1994);
- Occupation par l'armée et transformation en caserne de l'école Al-Hussein Ibn Ali dans la ville d'Hébron (Al-Quds, 1er mars 1994).
